

## Jean-Baptiste André Godin à Émile Godin, 26 mai 1872

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (12)

Collation 4 p. (139v, 140r, 141v, 142r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Émile Godin, 26 mai 1872, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 13/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/45975>

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [26 mai 1872](#)

Lieu de rédaction 22, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire [Godin, Émile \(1840-1888\)](#)

Lieu de destination Guise (Aisne)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

# Description

Résumé Godin demande à son fils Émile de réunir la commission des délégués aux réclamations à propos d'un abus d'autorité commis par Mathieux sur Druard. Il indique que Druard doit être maintenu et qu'Émile peut informer Denisart de la décision. Sur l'affaire de Rémoulu blessé par Carlier père et les amendes infligées aux ouvriers par les employés et décidées par la commission administrative ou la caisse de secours. Sur des augmentations de salaire à attribuer aux ouvriers Point, Notret, Mismaque fils, Dirson, Duval, Jas[??], Conte-Cronier, Cronier, Serrat ; Godin préconise d'organiser des élections et un concours pour évaluer les augmentations de salaires à accorder aux employés inférieurs. Dans le post-scriptum, il signale à son fils qu'il joint à sa lettre une adresse à la commission administrative à remettre au président de celle-ci pour qu'il en fasse lecture à l'occasion de la prochaine réunion.

Support Deux passages du texte de la lettre (fol. 139v et 142r) sont soulignés au crayon rouge ou au crayon bleu ; le deuxième est repéré dans la marge du folio par des traits au crayon bleu.

## Mots-clés

[Conflit](#), [Élections](#), [Familistère](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures](#),  
["Godin"](#), [Travailleurs et travailleuses](#)

Personnes citées

- [Carlier \[monsieur\]](#)
- [Conte-Cronier \[monsieur\]](#)
- [Denisart, Alfred](#)
- [Dirson \[monsieur\]](#)
- [Druard \[monsieur\]](#)
- [Duval \[monsieur\]](#)
- [Loisy \[monsieur\]](#)
- [Mathieux \[monsieur\]](#)
- [Mismaque fils \[monsieur\]](#)
- [Notret \[monsieur\]](#)
- [Point \[monsieur\]](#)
- [Rémoulu \[monsieur\]](#)
- [Serrat](#)

Lieux cités [Lesquielles-Saint-Germain \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Versailles 21 Mai 71.

X

Mon cher Frère

J'crois que tu feras bien de  
n'avoir la commission des délégués  
aux réclamations et de les dire  
~~que~~ que je te que Mathieu  
a fait concernant Druard est une  
autre d'autorité que rien n'autorise.  
Il faut que M. le Président du  
comité comme tous les autres  
s'habituent à respecter ce que  
le suffrage universel a fait, que  
si quelqu'un peut détruire  
l'œuvre du suffrage c'est le suf-  
frage lui-même. Druard doit  
donc être maintenu jusqu'à ce  
que de nouvelles élections aient  
lieu. Tu pourras faire part  
à M. Demiart de cette décision,  
car il n'en parle dans une lettre.

L'affaire de Beineville blesse  
par l'artiller père doit être  
résolue de cette façon :

Les employés ont faculté  
d'imposer des amendes aux  
mineurs, la commission de la  
caisse de secours a le droit de  
modifier ces amendes par  
consensus de les diminuer, ou  
les augmenter et même de  
les annuler. La conséquence  
démocratique de cette mesure  
c'est qu'il serait souverainement  
maladroit de ne pas  
accueillir une proposition  
d'amende faite par le commis-  
sion elle-même. De plus  
la fâche des disgrâces pourraient  
donner lieu à des réclamations  
au sujet des amendes si demandé  
que la commission de la caisse  
de secours soit uniquement au  
puisement appelée à ce délit.

et que 'en faire ce qu' elle  
d'aimera.

J'vais remarquer à ce propos  
à M. Lévy qui dans des circons-  
tances semblables lorsqu'il  
s'agit d'imposer des amendes particu-  
lières pour un cas particulier,  
il serait très adroit de faire  
deux à l'arance la question  
per la commission de la caisse  
de secours. De cette façon les  
amendes seraient acceptées sans  
mot dire et l'on me renviendrait  
plus sur les décisions prises.

Dans les augmentations qui m'ont  
été proposées, je crois que tu ferais  
bien d'accorder les suivantes, yet  
d'en faire part à lui-même avec  
intérêt : .

Une commande Point	135	<sup>fr</sup>	per mois
Un village Volat.	170	-	9
Souderie Biernaque fils	125	-	7
Hospitier Désiré.	125	-	7
Bûcheron - Naval	100	-	7
" " " "	100	-	7
" Louk Chérien	100	-	7

au Ministère il y aurait lieu  
d'encourager l'onction en le mettant  
à 90 francs par mois.

M. Déniziat me propose de mettre  
l'ordre à 100 francs et si je me demande  
si réellement il vaut plus que cela.  
Qu'en d'autre augmentations.  
Il vaudrait dès à présent qu'elles  
soient le résultat indiqué par les  
élections au même temps que pour  
un concours, l'élection du député.

Car il est probable que si on  
organisait un concours pour détermi-  
ner la capacité parmi les meilleurs  
infirmiers qu'on trouverait de grande  
différence entre le salaire des uns et  
des autres. Il y aurait alors plusieurs  
de les payer pour leur capacité, au  
même temps que pour le travail qu'ils  
font.

a' bi de tout cœur

Cordialement

Ch. Je te remets ci ci-dessous mon décret  
à la commission administrative, les  
termes au Président pour qu'il en  
fasse lecture à la première séance  
à venir que tu as le bon plaisir d'entreprendre.